



PIÈCES AUTO POUR LES PROS

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

du : 20/01/2025

L.C.R.

Echéance le : 28/02/2025

Magasinier :

EQUIPE NUIT

TVA : FR12902550565

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

Page :1/1

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.		N° Immatriculation		Kilométrage	N° Commande
4978435	0165285			Zone Expedition : 03					5721890
Désignation		N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe €	Remise %	Prix unitaire net hors taxe €	Montant €	
** BL 5721890 DU 20/01/2025 **									
DH-156-RL									
I:AMORTISSEUR AM		ZFT313363	2,00	4	154,81	40,00	92,89	185,77	
I:COUPELLE AMORTISSEUR AM		ZFT802514	2,00	4	36,61	35,00	23,80	47,59	
I:JEU 4 PLAQUETTES FREIN AM		ZFTGDB1814	1,00	4	141,67	50,00	70,83	70,83	
----- SOUS-TOTAL PIECES -----		304,19							
CHER CLIENT									
NOUS AVONS CREE UN SITE - A3PRO.mon-service-client - POUR VOUS.									
VOUS Y RETROUVEREZ VOS FACTURES - NOS ACTIONS COMMERCIALES - NOS									
CATALOGUES AINSI QUUN LIVRET DE BONNES PRATIQUES.									
SIL NEST PAS ENCORE ACTIVE - CONTACTEZ VOTRE VENDEUR ITINERANT									
Total hors taxe €			Montants T.V.A. €			Total T.T.C €			
PI : 304,19			(4) 20,000			365,03			
MO : 0,00 304,19			304,19						
DIV : 0,00			60,84						

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document	N° Client	N° Commande
4978435	0165285	5721890
Echéance le : 28/02/2025		365,03
20/01/2025		



MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L.821-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.